



Conditions d'exposition

L'artiste s'engage à :

- Être artiste amateur ou professionnel (soumettre productions au groupe de travail évènement de Syrinx)
- Proposer des œuvres dont le contenu n'est pas contraire aux valeurs portées par l'association (discrimination, propos racistes, misogynes, fascistes ...)
- Avoir une série de productions plastiques
- Faire l'accrochage et le décrochage soi-même
- Communiquer autour de l'évènement de son coté (via réseaux sociaux et de bouche à oreille)
- Être présent lors du vernissage
- Possibilité de vendre ses productions (laisser documents à l'accueil avec les tarifs)
- Participer à la mise en commun de nourriture et boisson pour le vernissage
- Si possible : faire un petit texte précisant la démarche artistique et mettre des cartels pour chaque œuvre

Les Ateliers Musicaux Syrinx s'engagent à :

- Mettre à disposition un espace d'exposition
- Permettre une visibilité des œuvres lors de l'ouverture au public des lieux
- Animer musicalement le vernissage avec des ateliers issu de Syrinx ou autres le cas échéant.
- Communiquer via ses réseaux sociaux et autres médias à disposition